



**NATIONS
UNIES**

HSP

HSP/GC/22/2*

UN HABITAT

Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour les
établissements humains

Distr. : Générale
31 mars 2009

Français
Original : Anglais

Vingt-deuxième session

Nairobi, 30 mars-3 avril 2009

Point 5 de l'ordre du jour provisoire **

**Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains,
y compris les questions de coordination**

Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Le présent rapport résume les activités menées par ONU-Habitat en réponse aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session. Il est complété par d'autres rapports qui fournissent des renseignements plus précis et supplémentaires sur les activités menées en réponse aux résolutions particulières. Les sujets suivants sont abordés dans ces rapports :

- a) Les progrès dans la réalisation du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013, y compris le mécanisme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables (HSP/GC/22/2/Add.2);
- b) La quatrième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/22/2/Add.1);
- c) Le besoin d'examiner l'efficacité et la viabilité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/2/Add.3);
- d) La coopération avec les organismes et institutions du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/22/2/Add.5);
- e) Le projet de directives pour l'accès aux services de base (HSP/GC/22/2/Add.6);
- f) Le plan d'action pour l'égalité entre les sexes d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/5/Add.2);
- g) Le thème de la vingt-deuxième session du Conseil d'administration, « Financement de logements abordables dans le contexte de la crise financière mondiale et des changements climatiques » (HSP/GC/22/4).

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** HSP/GC/22/1.

K0951251 010409

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Les participants sont priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires. Le présent document est imprimé sur du papier recyclé.

I. Activités d'ONU-Habitat en réponse aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session

A. Résolution 21/1 : Projet de programme de travail et de budget du Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour 2008–2009

2. Le plan d'action pour la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme reconnaît que l'harmonisation du programme de travail et des budgets biennaux avec les principes et objectifs du plan doit être réalisée progressivement. Pour cette raison, le secrétariat a fixé un objectif en vue d'atteindre une harmonisation de 50 % du programme de travail et du budget de 2008-2009, une harmonisation de 75 % du programme de travail de 2010-2011 et une harmonisation de 100 % du programme de travail de 2010-2013.

3. En dépit de ce qui précède, ONU-Habitat s'est efforcé d'harmoniser dans la mesure du possible son programme de travail et son budget actuels avec le plan stratégique et institutionnel à moyen terme, en procédant, entre autres, à :

a) La préparation, en consultation avec le Comité des représentants permanents, d'une version révisée du cadre stratégique et du programme de travail et du budget pour 2008-2009 afin d'harmoniser davantage les objectifs, stratégies, résultats et besoins en ressources du programme de travail et du budget avec le plan;

b) La présentation de rapports financiers trimestriels au Comité des représentants permanents concernant la mise en œuvre du programme de travail et du budget pour 2008-2009;

c) La préparation d'un plan d'action pour l'égalité entre les sexes en consultation avec un large éventail de parties prenantes;

d) La préparation d'un cadre stratégique et d'un projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011 conformes aux domaines d'intervention du plan.

4. L'harmonisation du programme de travail et du budget avec le plan s'est révélée plus complexe que prévu. Les difficultés rencontrées incluent un écart entre les attentes à moyen terme du plan sur la base d'une méthode de suivi et de rapports axés sur les résultats et le cadre de mise en application et de responsabilité à plus court terme demandé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Secrétariat de l'ONU à New York.

5. Ces difficultés à concilier l'approche axée sur l'obtention de résultats à moyen terme du plan avec celle fondée sur des résultats à plus court terme demandée par le Secrétariat à New York n'ont pas été entièrement résolues et mettent en évidence certains problèmes fondamentaux dans les structures de présentation de rapports à double niveau. Ces problèmes sont examinés dans le rapport de la Directrice exécutive sur l'examen de l'efficacité et de la viabilité de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/22/2/Add.3).

B. Résolution 21/2 : Plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013

6. Conformément aux recommandations du Conseil d'administration, ONU-Habitat a produit, en étroite consultation avec le Comité des représentants permanents, un plan d'action pour la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Le Comité des représentants permanents a approuvé le plan d'action en décembre 2007.

7. Quatre rapports d'activité sur les progrès dans la réalisation du plan d'action ont été présentés au Comité des représentants permanents tout au long de 2008 et débattus au cours de réunions de groupe de travail. Un rapport de synthèse général est fourni au Conseil d'administration dans le document HSP/GC/22/2/Add.2.

8. Les principaux résultats comprennent la mise au point et l'approbation de 33 documents de programme nationaux d'Habitat comme première étape de la mise en œuvre du Cadre normatif et opérationnel renforcé au niveau national, y compris dans six des huit pays pilotes du programme « Une seule ONU – Unis dans l'action – »; l'adoption de stratégies de mobilisation de ressources et de

valorisation de la marque et la création d'une unité de mobilisation de ressources pour aider à la consolidation et à l'élargissement de la base de donateurs ainsi qu'à la mobilisation de sources de financement et de soutien non conventionnelles; la formulation de documents de politique générale et de stratégie pour les domaines d'intervention du plan stratégique et institutionnel à moyen terme et d'un cadre axé sur les résultats utilisant des indicateurs, objectifs et priorités « SMART »¹; et de nouveaux seuils pour la délégation de pouvoirs et la décentralisation.

C. Résolution 21/3 : Directives sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs des autorités locales

9. Avec l'aide des Gouvernements indien et norvégien, le Groupe consultatif d'experts sur la décentralisation a tenu des réunions pendant la période considérée afin de concevoir une stratégie pour la mise en œuvre et le suivi des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales figurant dans le document HSP/21/2/Add.2 et approuvées par le Conseil d'administration dans sa décision 21/3. Une réunion, tenue à l'invitation du Gouvernement norvégien, a rassemblé des représentants d'organismes des Nations Unies, des experts éminents et des membres de l'association norvégienne des autorités locales.

10. Un élément central de la stratégie de suivi concerne la diffusion des directives à un auditoire politique et opérationnel plus étendu. Les directives comprennent des annotations propres aux régions et sont produites dans diverses langues. ONU-Habitat a également tenu des réunions consultatives régionales pour discuter des autorités locales, avec des ministres africains à Yaoundé en juin 2008 et avec des ministres de la région d'Amérique latine et des Caraïbes à Quito en juillet 2008.

11. Avec le soutien du Gouvernement français et en étroite collaboration avec l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, ONU-Habitat a poursuivi son travail avec l'Observatoire mondial sur la démocratie locale et la décentralisation en portant son attention sur la compilation de profils de pays. Les profils de pays permettront aux Etats membres de comparer leurs notes et d'échanger des informations sur leurs législations respectives concernant les autorités locales.

D. Résolution 21/4 : Principes directeurs pour l'accès aux services de base pour tous

12. Conformément à la résolution 21/4, ONU-Habitat a créé un groupe composé d'experts et d'un large éventail de parties prenantes afin d'obtenir des contributions supplémentaires au projet de directives pour l'accès aux services de base pour tous présenté au Conseil d'administration à sa vingtième session. Les parties prenantes comprenaient l'organisation Cités et gouvernements locaux unis, des représentants de gouvernements, des prestataires de services publics et privés et des organisations de la société civile. Des représentants d'organes compétents des Nations Unies et d'institutions financières régionales et internationales ont également pris une part active aux travaux du groupe.

13. Une série de consultations régionales a débouché sur une réunion mondiale à l'occasion de la quatrième session du Forum urbain mondial tenue à Nanjing (Chine) en novembre 2008. Les directives qui en ont résulté sont présentées au Conseil d'administration dans le document HSP/GC.22/2/Add.6, ainsi qu'un projet de résolution préparé par le Comité des représentants permanents.

E. Résolution 21/5 : Développement durable des établissements humains de l'Arctique

14. Conscient que la mise en œuvre de la résolution 21/5 exige un financement supplémentaire, ONU-Habitat a préparé une note conceptuelle sur un projet de renforcement de la capacité d'adaptation des villes arctiques confrontées aux effets des changements climatiques ». A partir de résultats de recherche récents du PNUE, du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et d'autres organisations, le projet envisagé vise à conseiller et à soutenir les cités et villes arctiques vulnérables aux divers effets des changements climatiques, en offrant des approches et des solutions novatrices pour la planification du développement urbain, régional et national. Conformément au

¹ Spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et en temps voulu.

projet, des normes pour le développement durable et harmonieux d'établissements humains seraient mises au point, promues et appliquées.

15. Le projet devrait renforcer considérablement la connaissance et la compréhension mondiales des effets des changements climatiques sur les établissements humains et l'environnement. Il est conçu pour être réalisé en collaboration avec les autorités nationales, provinciales et locales, les organisations internationales, les universités et les instituts de recherche, les associations de populations autochtones, les réseaux de villes et le secteur privé.

16. Les discussions sur les modalités de mise en œuvre avec le Centre PNUE/GRID-Arendal ont atteint un stade avancé. Une réunion de groupe d'experts est prévue en 2009, au cours de laquelle les problèmes méthodologiques et les mécanismes financiers seront examinés plus avant.

F. Résolution 21/6 : Epanouissement de la jeunesse urbaine

17. Les résultats d'une étude sur des initiatives de développement menées par des jeunes et 200 bonnes pratiques dans le développement mu par la jeunesse partout dans le monde ont été communiqués à la quatrième session du Forum urbain mondial tenue à Nanjing (Chine) en novembre 2008. Le Fonds d'opportunités pour un développement mu par la jeunesse urbaine a été lancé lors de cette session. Le comité consultatif du Fonds n'a pas encore été créé, mais un groupe de direction provisoire a été chargé de préparer un projet de procédures opérationnelles et de critères de sélection. Les procédures et critères sont maintenant établis et largement partagés avec les Partenaires du Programme pour l'habitat intéressés aux questions liées à la jeunesse urbaine.

18. Le Programme d'habilitation des jeunes d'ONU-Habitat a poursuivi ses activités dans le taudis de Kibera et l'établissement humain informel de Mavoko à Nairobi afin d'offrir une formation en cours d'emploi pour les jeunes par l'entremise de la construction de leur propre centre de formation de la jeunesse. Cet établissement de formation servira de pôle régional en Afrique de l'Est pour des technologies novatrices et appropriées en vue de la construction de logements abordables. A cette fin, une formation pratique sera donnée dans les domaines de la construction, de la création d'entreprises et des technologies de l'information et de la communication, ouvrant ainsi la voie à des activités génératrices de revenus. Le programme vise à doter les jeunes de compétences en matière de gestion et d'organisation, d'une certification et d'une expérience d'apprentissage qui leur permettront d'obtenir des emplois dans l'industrie de la construction.

19. Dans le même ordre d'idées, une Plateforme internationale pour un développement mu par la jeunesse urbaine a été créée, regroupant des formations pour les jeunes non représentées de quelque manière que ce soit dans les structures conventionnelles pour les jeunes existantes aux niveaux mondial, régional et national. Cette plateforme met en évidence des cas novateurs d'action individuelle bénéfique aux communautés. Ces formations recourent de plus en plus à l'Internet comme outil de réseautage social et aux arts urbains et visuels comme outils pour faire face aux principaux problèmes sociaux : combattre l'exclusion, la délinquance et la violence; lutter contre l'indifférence, l'intolérance et toutes les formes de discrimination; sensibiliser les populations, modifier leur manière de penser et développer une pensée critique. En bref, il s'agit de travailler pour améliorer la qualité de vie, particulièrement dans les quartiers défavorisés. En fournissant cette plateforme pour des échanges mondiaux, ONU-Habitat aide ces formations pour la jeunesse par l'entremise d'un outil ayant accru les échanges et la reproduction de pratiques novatrices de prévention des risques menées par la jeunesse.

G. Résolution 21/7 : Mesures d'encouragement durables en faveur d'un partenariat public-privé pour amener le secteur privé à investir largement dans le logement destiné aux groupes à faible revenu

20. Les relations de travail avec le secteur privé ont opéré un changement décisif en 2008 à la suite du plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Le concept de base s'est déplacé au-delà des activités conjointes dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises pour se tourner vers l'examen de pratiques commerciales fondamentales en vue d'une urbanisation durable. A cette fin, ONU-Habitat a renforcé ses activités de sensibilisation et de gestion des connaissances dans ce domaine et instauré de nouvelles formes de partenariat et de coopération aux niveaux mondial et national avec, entre autres, des entreprises de services d'eau et le secteur de l'immobilier afin de créer de nouveaux paradigmes pour la fourniture de produits et de services.

21. Dans le domaine de la sensibilisation, ONU-Habitat a fourni une contribution de fond et a participé de façon active à toutes les réunions ministérielles régionales de haut niveau sur le logement et le développement urbain dans les régions de l’Afrique, de l’Asie et du Pacifique et de l’Amérique latine et des Caraïbes. Compte tenu de la participation d’ONU-Habitat, une large part de l’ordre du jour a été dévolue, dans chaque cas, aux questions relatives aux partenariats public-privé et aux systèmes de financement novateurs.

22. Les activités de sensibilisation et de gestion des connaissances d’ONU-Habitat se sont intensifiées dans le cadre de l’initiative sur les Outils de financement et les meilleures pratiques d’établissements humains. Cette initiative présente et diffuse une variété d’outils de financement et les meilleures pratiques d’établissements humains. Les activités entreprises au titre de cette initiative ont porté sur la documentation systématique d’approches au développement communautaire fondées sur les ressources, y compris les approches coopératives au développement du logement, les fonds d’investissement sociaux, les fonds pour le développement des communautés urbaines, les initiatives communautaires pour le financement de logements et les programmes communautaires de prêts hypothécaires. L’initiative a poussé plus loin la recherche sur les liens entre l’économie et le logement et entre l’économie et le financement.

23. Dans le domaine des partenariats, ONU-Habitat a poursuivi des activités conjointes avec des entreprises du secteur privé en vue de tirer parti des compétences et des avantages comparatifs de ces entreprises. Les objectifs sont doubles : améliorer les conditions de vie des citoyens pauvres et exploiter les capacités, le savoir-faire et les technologies du secteur privé à l’appui de mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s’y adapter.

24. En Inde et au Népal, ONU-Habitat a conclu un partenariat avec Coca Cola Inde pour soutenir les initiatives sur l’eau et l’assainissement et a poursuivi son partenariat existant avec BASF à ces mêmes fins. Les projets visent à pleinement exploiter le savoir-faire de ces deux entreprises dans la gestion et la purification de l’eau. Les activités comprennent la promotion du traitement de l’eau des ménages dans les zones urbaines du Népal ainsi que la promotion de la conservation de l’eau et la récupération de l’eau de pluie dans les écoles en Inde. Ces campagnes de sensibilisation ont ouvert la voie au lancement du premier programme pilote pour l’installation de systèmes de récupération de l’eau de pluie dans des écoles.

25. En République démocratique populaire lao, ONU-Habitat travaille en partenariat avec la société minière australienne Oxiana au soutien d’un système communautaire d’approvisionnement en eau pour les zones urbaines et périurbaines de la ville de Vilabouly. Ce système, qui fournira un approvisionnement en eau potable à plus de 13 000 personnes, vise à intégrer l’idée d’associer la participation et la propriété communautaires au savoir-faire et aux technologies des entreprises pour modifier les pratiques commerciales de la société étatique d’approvisionnement en eau.

26. Sur l’invitation du Secrétaire général de l’ONU, ONU-Habitat a lancé le Programme de gestionnaires de services d’eau, un réseau de membres implanté et soutenu par Abu Dhabi Water, la Fondation Google et le Gouvernement espagnol. Le Programme offre aux gestionnaires de services d’eau des régions de l’Afrique, de l’Asie et de l’Amérique latine et des Caraïbes une plateforme pour l’échange de stratégies et l’application des meilleures pratiques dans l’approvisionnement en eau potable aux établissements humains informels et aux taudis.

27. Dans sa résolution 21/7, le Conseil d’administration a demandé à ONU-Habitat de promouvoir le partage des données d’expérience et des meilleures pratiques dans les partenariats public-privé. En réponse, ONU-Habitat a créé le Forum d’entreprises d’Habitat pour l’urbanisation durable. Le Forum offre aux entreprises du secteur privé, y compris les promoteurs immobiliers, les prestataires de services et les entreprises de l’industrie de la construction, une occasion d’identifier les meilleures pratiques et de s’y familiariser dans les domaines, entre autres, de l’atténuation des changements climatiques et de l’adaptation à ceux-ci, du renforcement de la sûreté et de la sécurité, du développement économique local et de la création d’emplois ainsi que de la santé environnementale en milieu urbain. Avec le soutien des chambres de commerce de la Chine et de l’Inde, une première étape cruciale de cette initiative sera l’annonce d’un prix d’excellence d’entreprise dans la fourniture de services et la mise au point de produits durables lors d’un événement spécial prévu à New Delhi en 2009.

28. Un dernier aspect, mais non le moindre, doit être mentionné. Il s'agit de l'expérience concernant le Fonds pour l'amélioration des taudis qui devrait être un élément de discussion important pendant les délibérations du Conseil d'administration à la session actuelle sur le thème central de la session, le financement de logements abordables. ONU-Habitat tirera parti de son expérience avec le Fonds et avec le mécanisme amélioré d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables pour l'élaboration de politiques et de stratégies relatives au domaine d'intervention 5 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme sur des mécanismes novateurs de financement d'établissements humains.

Leçons tirées du Fonds pour l'amélioration des taudis

Le programme pilote du Fonds pour l'amélioration des taudis réalise des progrès constants dans les pays pilotes sélectionnés, le Ghana, l'Indonésie, le Sri Lanka et la République-Unie de Tanzanie. Des approches novatrices dans la mobilisation de prêts commerciaux conventionnels sont appliquées pour financer les projets d'amélioration de taudis et de logements destinés aux groupes à faible revenu. Un élément novateur important se rapporte à l'établissement de « mécanismes de financement local » comme composantes d'un système conventionnel d'amélioration des conditions de crédit. Ces mécanismes de financement local réunissent des banques locales, des habitants de taudis et des gouvernements. Ils fournissent une structure pour souligner et reconnaître leurs contributions et bonne volonté respectives dans les efforts déployés pour améliorer les conditions de vie.

Au Ghana, deux mécanismes de financement local au niveau urbain ont été mis en place et trois autres systèmes d'amélioration des conditions de crédit sont en cours. ONU-Habitat a également fourni un soutien direct à la capitalisation du Fonds pour les citoyens pauvres du Ghana, créé afin d'accorder des prêts à ses membres pour l'amélioration des taudis. En Indonésie, un mécanisme de financement local au niveau urbain a été établi à Surakarta et un autre est en cours à Jogjakarta. Des projets ont été conçus pour quatre autres établissements humains. Des essais sur le terrain ont été financés par des prêts bancaires octroyés par une banque locale avec le soutien technique d'ONU-Habitat. Au Sri Lanka, un mécanisme de financement local à l'échelle nationale connu sous le nom de LFSUS a été créé. Il traite actuellement les demandes d'amélioration des conditions de crédit soumises par six communautés. ONU-Habitat a contribué à la capitalisation du Fonds des citoyens pauvres de Moratuwa. Le fonds octroie des prêts grâce auxquels les emprunteurs possèdent une garantie en vue de crédit à la construction et alloue des capitaux pour l'amélioration des taudis. Trois projets d'amélioration des conditions de crédit sont en cours de traitement. En outre, un projet de construction est en cours dans le cadre du Tanzania Women Land Access Trust, Fonds qui a pour vocation d'aider les femmes tanzaniennes à accéder à la propriété foncière, avec le soutien de la municipalité de Nanjing.

H. Résolution 21/8 : Fonds ou Mécanisme de financement africain pour la prévention et l'amélioration des taudis

29. Les participants à la session inaugurale de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2005 ont conclu à la nécessité d'un mécanisme de financement pour financer le logement et le développement urbain. A cette fin, ils ont proposé la création d'un « fonds coopératif panafricain ». Les participants à la session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain tenue à Nairobi en avril 2006 ont conclu que la création d'un mécanisme de financement était indispensable au succès des efforts déployés par les institutions et les gouvernements africains pour assurer la prévention et l'amélioration des taudis. Ces conclusions ont mené à la résolution 21/8 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat qui demande l'établissement d'un fonds africain pour la prévention et l'amélioration des taudis et recommande, au préalable, la réalisation d'études approfondies.

30. Au cours de 2008, ONU-Habitat a fourni un soutien technique et fondamental à la seconde Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain tenue à Abuja en juillet 2008. Le thème principal de la conférence se rapportait à la « Réalisation de l'Objectif 7, Cible 11 : Surmonter les problèmes de financement et de ressources pour le développement durable du logement et de l'urbanisme ». Les représentants de quarante pays ont pris part à la conférence.

31. La Conférence a réuni des ministres et des experts. Son ordre du jour était généralement divisé en trois domaines thématiques : le financement pour la prévention et l'amélioration des taudis; le financement de logements abordables; et l'institutionnalisation de la Conférence. Les participants à la Conférence ont adopté la Résolution d'Abuja et un plan d'action comprenant des directives sur le financement du logement et l'amélioration des taudis et sur le développement urbain en général. Le plan prévoit en outre l'institutionnalisation de la Conférence et l'établissement d'un mécanisme pour l'examen et le suivi des logements et des taudis.

I. Résolution 21/9 : Droits des femmes à la terre et à la propriété et accès aux ressources

32. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a continué de fournir une assistance technique et des services consultatifs aux fonds pour l'accès des femmes à la terre au Kenya, au Ghana, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, tout en assurant un appui à la formation de nouveaux fonds d'accès à la terre au Burundi, en Ethiopie, au Mozambique et au Rwanda. Des visites éducatives et d'apprentissage par les pairs ont été organisées pour les dirigeants communautaires et les administrateurs de programme d'ONU-Habitat travaillant avec ces nouveaux fonds.

33. En République-Unie de Tanzanie, six coopératives de logement de femmes de 50 membres chacune sont maintenant inscrites à l'Azania Bancorp Dar-es-Salaam Ltd, une banque privée ayant accepté d'accorder des prêts au logement aux membres des coopératives.

34. Le fonds pour l'accès des femmes à la terre du Ghana a actuellement deux coopératives de logement inscrites et des succursales dans trois banlieues d'Accra. Les terres ont été acquises et les membres du fonds travaillent maintenant sur l'enregistrement foncier. Les coopératives de logement ont reçu un appui considérable du Ministère aux affaires féminines et enfantines, du Ministère chargé des ressources en eau, des travaux publics et du logement, et d'autres parties prenantes.

35. Au Kenya, trois coopératives de logement ont été inscrites et le fonds pour l'accès des femmes à la terre créé dans le pays travaille en partenariat avec le secteur privé et les ministères chargés du logement et des coopératives.

36. L'expérience en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie montre qu'une combinaison de l'amélioration des conditions de crédit, de l'épargne communautaire et de l'assistance technique peut grandement contribuer à faciliter l'accès à la terre et au logement par les citoyens et les femmes pauvres en particulier.

37. Les leçons tirées de ces expériences et d'autres contribuent à orienter les activités normatives d'ONU-Habitat relatives aux politiques sur le logement et les biens-fonds. Par exemple, ONU-Habitat, par l'entremise de son Réseau mondial de recherche pour la mise au point d'instruments fonciers en faveur des pauvres, a travaillé avec la Fédération internationale des géomètres, une organisation professionnelle mondiale comprenant environ 110 pays membres, afin de promouvoir la mise au point d'instruments fonciers en faveur des pauvres et sensibles à la dimension du genre. Actuellement, la Fédération assiste ONU-Habitat à la mise au point d'un « modèle de domaine foncier social et de critères d'évaluation du genre pour des instruments fonciers à grande échelle ».

38. Enfin, et ce n'est pas le moindre, ONU-Habitat a préparé un plan d'action pour l'égalité entre les sexes en consultation avec un large éventail de partenaires, d'experts indépendants et d'organisations internationales et intergouvernementales. Ce plan est présenté au Conseil d'administration dans le document HSP/GC/22/5/Add.2.

J. Résolution 21/10 : Renforcement de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : mécanismes expérimentaux de financement de logements et d'infrastructures accessibles aux pauvres

39. ONU-Habitat a continué à jouer son rôle de catalyseur en facilitant la coopération entre les banques nationales, les autorités municipales et les organisations de citoyens pauvres afin de mobiliser et de constituer un capital national, des investissements publics et une épargne communautaire pour l'amélioration des taudis. Ces efforts ont été soutenus par la création du mécanisme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables, qui assure une amélioration des conditions de crédit par le biais des banques nationales pour favoriser des investissements privés dans le logement

et les services de base aux populations mal desservies. Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa résolution 21/10, ONU-Habitat, en consultation avec le Comité des représentants permanents, a créé un fonds d'affectation spéciale pour le mécanisme, nommé un comité de direction et de suivi et mis au point des procédures et un manuel opérationnels.

40. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Comité de direction et de suivi a déjà approuvé un premier prêt et des opérations d'amélioration des conditions de crédit concernant deux projets dont pourront disposer les institutions financières nationales pour accorder des prêts au logement, à l'amélioration et à l'infrastructure des ménages à faible revenu.

41. ONU-Habitat a en outre intensifié ses relations de travail avec la Banque d'Amérique et un certain nombre d'entreprises de placement en titres de capitaux propres dans le cadre de ses efforts en vue de mobiliser du capital pour des initiatives de prêts de capitaux de départ remboursables en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ces arrangements et autres se concentrent sur la fourniture d'instruments d'amélioration des conditions de crédit, y compris des garanties, aux banques nationales afin de réduire les risques perçus d'investir dans le logement en faveur des pauvres.

II. Autres résultats et réalisations majeurs

A. Renforcement du rôle d'ONU-Habitat comme catalyseur et dans le domaine du préinvestissement

42. Le plan stratégique et institutionnel à moyen terme invite ONU-Habitat à jouer un rôle énergique de catalyseur, compte tenu de la portée et de l'ampleur des problèmes liés à l'urbanisation rapide et chaotique et aux changements climatiques. La résolution de ces problèmes exigera des efforts concertés et des ressources de tous les Partenaires du Programme pour l'habitat. A cette fin, ONU-Habitat a pris les premières mesures en vue de redéfinir son mode de fonctionnement avec les Partenaires du Programme pour l'habitat existants et nouveaux. Les leçons dégagées sont intégrées dans la Campagne mondiale pour l'urbanisation durable, qui agira comme fer de lance pour les activités d'ONU-Habitat dans les domaines de la sensibilisation, du suivi et des partenariats.²

Partenariats avec les institutions financières internationales, régionales et nationales

43. ONU-Habitat a élargi et approfondi davantage ses partenariats avec les institutions financières. L'organisation a mobilisé des investissements dans des infrastructures et des services urbains de base en alignant ses services de renforcement des capacités de préinvestissement avec les portefeuilles de prêts de banques de développement internationales et régionales.

44. Par l'entremise de son Fonds d'affectation spéciale pour l'eau et l'assainissement, ONU-Habitat a conclu des ententes de coopération avec des banques régionales de développement en Asie et en Afrique. Ces efforts ont permis de mobiliser à ce jour des investissements de plus de 2,5 milliards de dollars pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en faveur des pauvres de villes secondaires de 18 pays de l'Afrique et de l'Asie. Ces villes comptent parmi celles dont la croissance est la plus rapide à l'échelle mondiale. Si des mesures ne sont pas prises maintenant pour y assurer des infrastructures et des services de base, leur croissance débouchera sur des établissements humains mal planifiés et des taudis.

45. Une entente semblable a été conclue en 2008 avec la Banque interaméricaine de développement pour promouvoir l'éducation à la qualité de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. L'entente requiert la mobilisation de 10 millions de dollars d'assistance technique et de réforme institutionnelle pour produire jusqu'à 1 milliard de dollars en flux d'investissements annuels.

46. En Ethiopie, une collaboration a été établie avec la Banque mondiale pour mettre au point des projets pilotes de démonstration dans le cadre du programme De l'eau pour les villes africaines à Addis Ababa et pour associer le programme à la préparation de propositions de projets en faveur des citadins pauvres pour des budgets totaux d'environ 119 millions de dollars.

² Le domaine d'intervention 1 du plan stratégique et institutionnel à moyen terme est intitulé Sensibilisation, suivi et partenariats.

B. Rapports phares

47. Paru en septembre 2007 sous le titre *Enhancing Urban Safety and Security*, le rapport mondial sur les établissements humains pour 2007 examine trois menaces importantes à la sûreté et la sécurité urbaines : la criminalité et la violence en milieu urbain, l'absence de sécurité d'occupation et les évictions forcées ainsi que les catastrophes naturelles et humaines. Le rapport analyse les tendances mondiales concernant chacune de ces menaces, en accordant une attention particulière à leurs causes sous-jacentes et leurs effets ainsi qu'aux bonnes politiques et meilleures pratiques adoptées aux niveaux urbain, national et international pour y répondre. Le rapport préconise une perspective de sécurité humaine selon laquelle le centre des préoccupations est la sûreté et la sécurité de la population plutôt que des Etats. Il met en relief les préoccupations auxquelles il est possible de répondre par des mesures de politique générale, de planification, de conception et de gouvernance urbaines adéquates.

48. Le rapport note que pour la période 1980-2000, le total des taux de criminalité enregistrés dans le monde a grimpé d'environ 30 %, passant de 2 300 à plus de 3 000 actes criminels par 100 000 personnes. Au cours des cinq dernières années, 60 % de l'ensemble des citoyens dans les pays en développement et les pays à économie en transition ont été victimes d'actes criminels. Le rapport met en relief plusieurs mesures de politique générale visant à réduire la criminalité et la violence, y compris : une planification, une conception et une gouvernance urbaines efficaces; des approches communautaires dans le cadre desquelles les communautés assument la responsabilité des initiatives liées à la prévention de la criminalité et de la violence; ainsi que la réduction des facteurs de risque en portant l'attention sur des groupes comme les jeunes qui courent généralement le risque de commettre des actes criminels.

49. En ce qui concerne la sécurité d'occupation, le rapport indique qu'au moins deux millions de personnes dans le monde sont victimes d'éviction forcée chaque année. Le rapport insiste sur le fait que la majorité des citoyens dont la sécurité d'occupation est inexistante correspondent au milliard de personnes pauvres vivant dans les taudis partout dans le monde. Les évictions forcées sont les plus fréquentes dans ces zones où les conditions de logement sont les pires. Le rapport présente un certain nombre de solutions générales récentes à la menace liée à l'absence de sécurité d'occupation, y compris, au niveau international, un instrument juridique interdisant l'éviction forcée et des campagnes sur la sécurité d'occupation et, au niveau national, des politiques d'amélioration et de régularisation, d'attribution de titres de propriété et de légalisation ainsi qu'une amélioration de l'administration et de l'enregistrement des biens-fonds.

50. Le rapport indique qu'entre 1974 et 2003, 6 367 catastrophes naturelles sont survenues à l'échelle mondiale, affligeant 5,1 milliards de personnes, parmi lesquelles 2 millions sont décédées. Un total de 182 millions de personnes se sont retrouvées sans abri, alors que les dommages économiques communiqués se sont élevés à 1,38 billion de dollars. Le rapport révèle en outre que les accidents de la route coûtent la vie à plus de 1,2 million de personnes annuellement, partout dans le monde. Les facteurs de précarisation des villes comprennent l'urbanisation rapide et non planifiée et les changements climatiques. Le rapport identifie un certain nombre de mesures ayant permis à des pays et des villes de réduire les risques de catastrophe, y compris une amélioration de la cartographie des risques, une législation sur la réduction des risques de catastrophe, un renforcement des systèmes d'alerte rapide, une planification efficace de l'utilisation des terres, une conception des bâtiments et des infrastructures résistants aux catastrophes, des systèmes de communication et de plan d'urgence efficaces et un renforcement de la capacité de reconstruction.

51. Le XXI^e siècle a été surnommé le « siècle de la ville ». La moitié de la population mondiale vit déjà dans les zones urbaines et au milieu du présent siècle, la plupart des régions du monde en développement seront massivement urbaines. Le *Rapport sur l'état des villes dans le monde 2008/9* adopte le concept de « villes harmonieuses » comme cadre théorique pour comprendre le monde urbain contemporain et comme outil opérationnel pour aborder les problèmes les plus importants auxquels font face les zones urbaines et leur processus de développement. A cette fin, le rapport se concentre sur trois domaines principaux :

a) *L'harmonie spatiale ou régionale*, dans le cadre de laquelle le rapport examine les facteurs de croissance et de déclin urbains ainsi que les conséquences du développement régional asymétrique et les disparités entre les zones rurales et les zones urbaines;

b) *L'harmonie sociale*, dans le contexte de laquelle le rapport présente une analyse mondiale préliminaire des inégalités de revenus et de consommation à l'échelle urbaine et les niveaux

de privation de logement dans diverses villes et leurs effets néfastes sur le développement social et économique;

c) *L'harmonie environnementale*, rubrique au titre de laquelle le rapport contribue au débat sur les changements climatiques en présentant des données sur la consommation énergétique aux niveaux urbain et domestique et en identifiant les villes et les populations urbaines les plus à risque d'élévations du niveau de la mer.

52. Le *Rapport sur l'état des villes dans le monde 2008/9* évalue en outre les diverses immobilisations incorporelles au sein des villes qui contribuent à l'harmonie, comme l'héritage culturel, le capital social ainsi que l'ensemble complexe de relations sociales et symboliques qui donnent un sens aux villes.

53. Utilisant une abondance de données comparatives, le rapport innove en analysant les principaux moteurs de croissance urbaine, les types d'inégalité urbaine et le rôle pouvant être joué par les villes dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Le rapport tire d'importantes conclusions, parmi lesquelles : les gouvernements jouent un rôle clé dans la détermination de la prospérité et de la croissance urbaines; les niveaux élevés d'inégalité urbaine peuvent être socialement déstabilisants et économiquement non viables; des investissements spécifiques et ciblés peuvent améliorer de manière considérable les conditions de vie des habitants de taudis; et les villes offrent des occasions d'atténuer, voire de renverser les effets des changements climatiques mondiaux grâce aux économies d'échelle qu'elles génèrent et qui sont indispensables pour réduire les coûts et la demande de ressources par habitant.
